

Villars-le-Terroir, le 11 avril 2016



**CONSEIL COMMUNAL
DE VILLARS-LE-TERROIR**

Procès-verbal n° 16 de la séance du Conseil communal du 27 octobre 2015

Madame la Présidente salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Madame le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux et les membres du public

L'heure de convocation étant écoulée, elle entame cette 16ème séance de la législature en citant, en préambule, François Bayrou (homme politique français, du parti centriste MODEM) : « Le citoyen n'est pas un consommateur. C'est un producteur d'idées, de convictions, d'engagement et de solidarité. »

Madame la Présidente ouvre la séance et passe au point 1 de l'ordre du jour, l'appel.

Sont excusés pour cette séance Mesdames Carine BAUD-SELLIE, Christine L'EPLATTENIER et Messieurs François DUTOIT, Julien GLAUSER, Thierry PITTET, Marcel ROCHAT et Florin ZEHNDER-JOLIAT.

Absent : Monsieur Alain HERMINJARD

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente déclare cette séance ouverte et passe au point 2 : « Remarques et/ou questions sur le procès-verbal n°15 de la séance du 16 juin 2015 »

Les Conseillers ayant reçu une copie de ce procès-verbal, la lecture n'est faite que si l'assemblée le demande, ce qui n'est pas le cas.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques, des questions, des commentaires et ouvre la discussion.

Monsieur Philippe Benoit demande pourquoi tous les noms des divers intervenants ne figurent pas dans le P.V. Monsieur le Secrétaire lui répond que les noms sont indiqués quand ils sont audibles dans l'enregistrement de la séance, à savoir lorsque les intervenants s'annoncent ou que Madame la Présidente passe la parole nominativement.

Madame la Présidente clôt ce point et remercie le secrétaire pour sa rédaction et passe au point 3 : « Communication de la Présidente, dépôt de postulats et/ou de motions »

Elle n'a reçu aucun postulat ou motion écrits pour ce conseil et demande s'il y a d'autres interventions et comme ce n'est pas le cas, elle passe au point suivant : « Point 4 : Communications de la Municipalité ».

La parole est à Monsieur le Syndic, Eric Glauser pour les communications de la Municipalité.

Monsieur le Syndic remercie la Présidente, salue l'assemblée et annonce qu'il va reprendre quelques points du dernier PV et en ajouter quelques-uns, à savoir :

- Page 2, point 1, concernant la LAT, de nouvelles informations sont disponibles et feront l'objet d'une présentation spécifique à la fin du Conseil, sous la rubrique « Divers ».
- Page 5, concernant le remblai de la parcelle communale, les travaux sont terminés et les accotements ont été remis en état.
- Page 12, concernant une question de Monsieur Walter Reist sur un éventuel chemin piétonnier vers Echallens, le long du Larrit, d'ici quelques années, la nature aura repris possession de l'endroit et la Municipalité d'Echallens n'a jamais envisagé de construire un chemin piétonnier sur les berges. Cependant, le propriétaire de la parcelle au-dessous du motel, Monsieur Favaro, a été approché suite à sa mise à l'enquête et des tractations sont en cours pour créer un accès piétonnier. Contact a également été pris avec Monsieur et Madame Kropf pour pouvoir également construire un trottoir sur leur parcelle, sur le même modèle, à savoir les propriétaires conservent leurs terrains et la Commune de Villars-le-Terroir finance les travaux.

D'autre part, des travaux planifiés à l'avenue d'Orbe vont débiter la semaine suivante, normalement lundi, en commençant par le trottoir en 2015, tandis que le revêtement bitumeux sera effectué au printemps 2016 à moins que les conditions climatiques soient très bonnes. Pour une pose optimale du revêtement en un passage, il est question de fermer complètement la route, durant les vacances scolaire, lorsque la circulation des bus scolaires est moins importante.

Cette année, le thé à la déchetterie ainsi que la vente de sapins auront lieu le samedi 12 décembre. Le 14 décembre, il y aura une assemblée de commune avec une séance d'information concernant les élections communales de février 2016, ainsi que le dépôt des listes.

Monsieur le Syndic passe la parole à Monsieur Martial Bujard pour la suite des communications de la Municipalité.

Il commence par faire remarquer avec humour à l'assemblée qu'elle se tient au chaud et donc que le chauffage du complexe communal fonctionne. En effet, des réparations ont été effectuées afin de fournir de la chaleur cette année et avec un peu de chance l'année suivante, jusqu'à ce qu'il puisse être entièrement remplacé.

Monsieur Martial Bujard fait remarquer que pour la première fois, le conseil a reçu un plan directeur des investissements, sous la forme d'une grande feuille A3. Ce plan est présenté sous « Communications de la Municipalité » afin qu'il ne soit pas soumis à discussion ; en effet, vu l'abondance et la complexité du contenu, cela prendrait trop de temps. Les éventuelles remarques peuvent être adressées pour courrier ou courrier électronique au greffe.

Monsieur Martial Bujard explique ensuite la signification de chaque colonne et détaille chaque ligne. Les conseillers ayant reçu le document, la transcription ne figure pas explicitement dans le procès-verbal.

Madame la Présidente remercie la Municipalité pour ces informations, rappelle que la discussion n'est pas ouverte et que les questions pourront être posées à la fin.

Elle passe au point 5 : « Préavis municipal n° 05-2015 – Budget 2016 » et donne la parole à Monsieur Pascal Mettraux, rapporteur de la Commission des finances qui donne lecture du rapport.

Madame la Présidente remercie la Commission pour son rapport et demande la lecture du tableau des charges et des revenus selon la formule cantonale, à Madame la Boursière, Marie-Blanche Pittet et la discussion sera ouverte après chaque point.

Point 1 : Administration générale, pas de questions

Point 2 : Finances

Monsieur Martial Bujard explique que les charges inférieures de 100'000 CHF résultent d'un report d'impôts de 50'000 CHF et que le reste découle des péréquations, dont les chiffres proviennent du canton.

Monsieur David Henrioux souhaite revenir sur les chiffres de l'impôt sur le revenu, budgété en 2015 à 2'100'000 CHF, montants surestimés selon la commission des finances et demande si ce montant est réaliste.

Monsieur Martial Bujard répond en expliquant la méthode de calcul qui avait conduit au chiffre de 2015, à savoir les chiffres réels de 2013, suivis d'une règle de trois en fonction du nombre d'habitants projetés. Face à l'incertitude concernant les revenus des nouveaux habitants, la Municipalité a décidé de reprendre les chiffres de 2015 et de maintenir le montant de 2'100'000 CHF.

Monsieur Georges Waeber souligne que la différence est de 400'000 CHF, une proportion importante et que la Commune ne peut pas se permettre de compter sur la chance pour boucler son budget.

Monsieur Martial Bujard répond qu'on ne compte pas sur la chance mais qu'en l'absence de critères réalistes, il n'est pas possible de réaliser des prévisions plus précises.

Monsieur Georges Waeber rebondit sur la réponse de la Municipalité et ajoute que le montant des impôts sur la fortune est volatile et que ce revenu peut facilement disparaître.

Monsieur Philippe Benoit indique qu'il avait déjà relevé ce montant l'année passée et demande si on peut considérer qu'il y a eu une augmentation de 25% de la population et que le profil des contribuables est identique, ce qui pourrait justifier ce chiffre.

Madame la Présidente passe la parole à Madame la Boursière qui indique qu'il y a eu 200 habitants supplémentaires et qu'il y a également eu une augmentation de quatre points d'impôt et qu'en l'absence d'autres indications il n'est pas possible d'affiner ce chiffre.

Monsieur Pascal Mettraux explique que la commission a considéré qu'il y avait en 2014, 840 habitants pour un revenu de 1'600'000 CHF et que vu la population actuelle d'environ 1000 habitants, cela ne représente pas 25% d'augmentation, ce qui est précisément le point que la commission voulait souligner.

Monsieur le Syndic convient que le montant de 2'100'000 CHF était probablement surévalué et que c'est la raison pour laquelle il a été décidé d'arrêter d'augmenter ce poste.

Monsieur Georges Waeber s'étonne que sous le point 352.00, dans le comptes 2014 figure un montant de 580'000 CHF, on mette un montant de 530'000 CHF pour le budget 2016.

Monsieur Martial Bujard répond que cela correspond à 18.56 points d'impôt, à verser dans le fond de péréquation des communes vaudoises et que ce montant nous est fourni par le canton et n'a pas lieu à être modifié.

Madame la Boursière explique le contenu exact de ce compte, rappelle qu'il y avait eu une provision exceptionnelle de 120'000 CHF et explique qu'il n'est pas possible de connaître le montant exact avant le bouclage des comptes 2015.

Madame la Présidente clôt la discussion et passe au point suivant.

Point 3 : Domaines et bâtiments

Monsieur David Henrioux demande s'il ne devrait pas y avoir un préavis municipal pour l'objet 314.00, le complexe communal, vu que le montant cumulé est de 85'000 CHF.

Monsieur Martial Bujard répond qu'il s'agit de deux objets distincts, 40'000 CHF pour l'entretien usuel du bâtiment et 45'000 CHF pour la réalisation de nouvelles douches, aucun préavis n'est donc nécessaire.

Point 4 : Travaux, pas de questions

Point 5 : Instruction publique et culte, pas de questions

Point 6 : Police, pas de questions

Point 7 : Sécurité sociale, pas de questions

Point 8 : Services industriels, pas de questions

Monsieur Jean-Josef Pittet relève que les montants des impôts ne peuvent pas être exacts, lui-même n'ayant toujours pas reçu sa taxation définitive pour 2013.

Monsieur David Henrioux demande si la commune va percevoir plus d'argent de l'armée.

Monsieur Josef Piscitello lui répond qu'effectivement ce montant va augmenter et fournit les chiffres pour 2012, 19'000 CHF, pour 2013, 13'000 CHF, pour 2014 6'000 CHF, pour 2015 40'000 CHF et que ces montants devraient être également de 40'000 CHF pour 2016 et 2017.

Monsieur Jean-Charles Pittet demande s'il y aura une présence plus importante de l'armée.

Monsieur Josef Piscitello dit qu'il y aura deux cours de répétition de quatre semaines plus deux à trois fois deux-trois jours.

Monsieur Jean-Charles Pittet en déduit qu'il y aura une augmentation du trafic autour de la grande salle et Monsieur Josef Piscitello confirme qu'il y aura la même présence qu'en 2015.

Monsieur Jean-Charles Pittet relève l'incohérence avec la volonté de renforcer la sécurité autour du complexe.

Monsieur Jérôme Bujard demande si la commune a un bail avec l'armée nous garantissant deux cours de répétition chaque année durant les prochaines années.

Monsieur Josef Piscitello lui répond qu'il n'y a aucune garantie, seulement une planification deux ans à l'avance. De plus, ce revenu de 40'000 CHF, soit 1.3 points d'impôt nous aurait échappé sans la réalisation de douches supplémentaires, l'abri ne répondant plus aux standards de l'armée.

Monsieur Jérôme Bujard se demande si l'investissement est justifié, la tendance imprimée par Berne étant d'utiliser les casernes au maximum et estime que d'ici cinq ans l'armée ne viendra plus à Villars-le-Terroir.

Madame la Présidente clôt la discussion et relit les conclusions de ce préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VILLARS-LE-TERROIR

- Vu le préavis de la Municipalité du 28 septembre 2015,
- Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet,
- Considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

d'approuver le budget 2016 tel que présenté avec un résultat négatif de 119'770. --

Nous passons au vote et la majorité des membres du Conseil approuve ces conclusions.

Le préavis relatif au budget 2016 est donc accepté à l'unanimité moins une abstention.

Madame la Présidente passe au point 6 : « Préavis n° 06-2015 – Arrêté d'imposition pour 2016 ».

Elle passe la parole à Monsieur Pascal Mettraux, rapporteur pour la Commission des finances qui donne lecture de son rapport.

Madame la Présidente remercie la Commission pour son rapport, prend note de la proposition d'amendement et ouvre la discussion.

Monsieur Martial Bujard obtient la parole, remercie la commission et constate que la problématique est identique à celle du budget et qu'une grande incertitude règne sur les revenus 2016. La Municipalité a également songé à augmenter le taux d'imposition, mais y a renoncé, estimant possible de boucler 2016 en l'état et de revoir le taux lors du prochain exercice.

Monsieur David Henrioux s'attend à une période difficile, constate que la commune n'est pas maître de tous postes mais qu'une certaine marge de manœuvre existe et qu'il estime que si la Municipalité pense pouvoir se serrer un peu la ceinture et faire sans augmentation du taux, il n'y a pas lieu de ne pas leur faire confiance.

Monsieur Georges Waeber pense que la conjoncture actuelle est encore bonne et que l'avenir est plus sombre et il pense qu'il vaut mieux augmenter trois points maintenant que beaucoup plus tard.

Monsieur Werner Reist pense qu'il faut essayer d'exécuter ce que propose la Municipalité.

Madame Nicole Buchwalder pense qu'il sera plus facile pour la population d'accepter une augmentation du taux si des travaux sont effectués et qu'ils peuvent percevoir où va l'argent de leurs impôts.

Madame Ariane Croci-Torti pense au contraire qu'il vaut mieux augmenter de trois points maintenant pour financer les travaux au lieu d'attendre et de devoir peut-être augmenter de six points d'un coup.

Madame Maria Rey estime que nous avons atteint la population maximale et que donc les recettes ne vont plus augmenter et qu'habituellement dans la construction les devis sont dépassés de 10 à 15 pourcents et qu'il faut en tenir compte.

Monsieur David Pittet dit qu'il préfère trois points tout de suite plutôt que six en 2020 se réjouit de voir un plan d'investissement et attends avec impatience le plan des économies.

Monsieur Philippe Benoit pense qu'il est tout à fait justifié de garder le taux actuel et que si trois points sont accordés cette année, ils seront oubliés l'année prochaine et qu'il va s'engager une course aux points. De plus, si la Municipalité estime qu'ils ne sont pas nécessaires, il n'y a pas lieu de ne pas lui faire confiance.

Madame Maria Rey estime que les prévisions sont trop optimistes et que c'est pour cela que la commission recommande cette augmentation.

Monsieur Jean-Charles Pittet pense qu'en l'absence de chiffres définitifs, il n'y a pas lieu d'augmenter le taux.

Madame la Présidente clôt la discussion, relit l'amendement et passe à son vote.
Avec 16 refus, l'amendement est rejeté.

Madame la Présidente passe au vote du préavis de la Municipalité et relit les conclusions de ce préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VILLARS-LE-TERROIR

- Vu le préavis de la Municipalité du 28 septembre 2015,
- Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet,
- Refusant l'amendement de la commission proposant de porter le taux à 76 %,
- Considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

d'approuver l'Arrêté d'imposition pour l'an 2016 au taux de 73 % de l'impôt cantonal de base.

Nous passons au vote : 18 membres du Conseil approuvent ces conclusions, 8 les refusent.

Le préavis municipal n° 05/2015 concernant l'arrêté d'imposition est donc accepté.

Madame la Présidente passe au point 7 : « Divers et propositions individuelles ».

Madame la Présidente donne lecture d'une lettre du zoo de la Garenne.

Madame Ariane Croci-Torti fait remarquer qu'il manque la réponse par mail de Cosvegaz concernant le chauffage.

Monsieur Martial Bujard répond que bien que cela se fasse à Lausanne et à Yverdon, Cosvegaz, forte de son monopole, refuse d'entrer en matière pour un tarif interruptible et l'a fait savoir dans une réponse laconique de trois lignes.

Monsieur David Pittet demande s'il peut obtenir une copie du mail. Monsieur Martial Bujard lui répond par l'affirmative.

Monsieur Werner Reist demande des nouvelles d'un projet vieux de plusieurs années concernant le trottoir vers le grenier, sur la rue de l'Ancien Collège, avant la Côte à Commis.

Monsieur le Syndic l'informe qu'un permis de construire vient d'être délivré mais que faute de connaître exactement les intentions du nouveau propriétaire, aucuns travaux n'ont été entrepris.

Madame la Présidente passe la parole au Syndic pour la présentation de la LAT.

Celui-ci montre à l'aide d'un projecteur les derniers développements de la LAT et les informations dont dispose la Municipalité à ce jour.

Les détails de cette présentation ne sont pas retranscrits dans ce procès-verbal, à l'exception des questions.

Madame la Présidente s'enquiert de l'affectation finale du cimetière qui était en zone à bâtir.

Monsieur le Syndic lui répond que cela a été corrigé et précise qu'il y a un potentiel important, notamment sur les parcelles où une maison est construite et qu'il y aurait la possibilité d'en construire une seconde. Monsieur le Syndic ne peut pas confirmer s'il y aura des modifications nécessaires, les informations définitives n'ayant pas été reçues, l'objectif de cette présentation étant de transmettre les informations en provenance du canton, en toute transparence.

Madame la Présidente clôt les débats et la parole n'étant plus demandée, elle remercie chacun pour sa participation et implication et lève cette séance à 21 heures 47.

Ainsi délibéré en séance du 27 octobre 2015.

Au nom du Conseil communal

La Présidente



A.-C. Duployer



Le Secrétaire



L. Schopfer